

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 03240 Numéro SIREN : 883 597 791 Nom ou dénomination : A FLEUR DE POT
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2024 sous le numéro de dépôt B2024/018617

Désignation de l'entreprise	SAS A FLEUR DE POT		Néant	☐	*
Adresse de l'entreprise	140 RUE DU GENERAL DE GAULLE		69530 BRIGNAIS		
Numéro SIRET *	8 8 3 5 9 7 7 9 1 0 0 0 1 0				
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 0 8 2 0 2 3	3 1 0 8 2 0 2 2
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	70 000	012	70 000
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	17 650	030	13 626
	Immobilisations financières * (1)	040	569	042	569
Total I (5)		044	88 218	048	84 194
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060	1 973	062	2 821
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068		070	
	Clients et comptes rattachés*				
	Autres * (3)	072	368	074	7 056
	Valcurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	17 915	086	12 668
	Charges constatées d'avance *	092	248	094	306
	Total II	096	20 504	098	22 851
Total général (I+II)		110	108 722	112	107 045
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 500	120	2 500
	Ecart de réévaluation	124		124	
	Réserve légale	126	250	126	250
	Réserves réglementées*	130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	25 255	132	22 547
	Report à nouveau	134		134	
	Résultat de l'exercice	136	6 172	136	2 708
	Subventions d'investissement	137		137	
	Provisions réglementées	140		140	
	Total I	142	34 177	142	28 005
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	Total II 154		154	
	Emprunts et dettes assimilées	156	49 462	156	63 064
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 520	166	5 797
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 205)	172	12 944	172	10 180
	Produits constatés d'avance	174		174	
	Total III	176	67 926	176	79 040
	Total général (I + II + III)	180	102 103	180	107 045
RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Page 15

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A FLEUR DE POT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31 08 2023 Exercice N-1 clos le 31 08 2022 Néant *

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209	18	210	201 009	223 557
	Production vendue	biens			215		214		
		services *			217	1 225	218	1 288	1 821
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226	833	417
	Autres produits						230	20	3
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		(I)				232	203 150	225 797
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	79 868	92 742
	Variation de stock (marchandises) *						236	848	(1 073)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	31 968	39 783
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 408	244	3 001	2 574
	Rémunérations du personnel *						250	58 526	65 297
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	17 017	18 573
	Dotations aux amortissements *						254	2 595	2 165
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	1 287	1 245
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
	Total des charges d'exploitation		(II)				264	195 110	221 307
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	8 039	4 491
	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					(III)	280	0
Produits exceptionnels					(IV)	290			
Charges financières					(V)	294	779	899	
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300		405
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices *					(VII)	306	1 089	478	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	6 172	2 708	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2				312	6 172	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles *						322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	1 089	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Déductions	Entreprise nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 septies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989				
Divers, dont ZFA NG (44 quinquies)		345		Investissements outre-mer	344		Basins urbains de dynamisme-BUD (art 44 septies)	992	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	7 261	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	7 261	372	

A FLEUR DE POT
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 2 500 €
SIEGE SOCIAL : 140 RUE GENERAL DE GAULLE
69530 BRIGNAIS

883597791

CONVOI
GIAAL

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2023

Chers associés,

Je vous ai réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de la société et des résultats de la gestion durant l'exercice clos le 31 août 2023 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Par ailleurs, je suis à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Il est repris ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

ACTIVITE ET RESULTATS DE L'ACTIVITE PROGRES REALISES - DIFFICULTES RENCONTREES

L'activité et les résultats de notre société au cours de cet exercice social, d'une durée de 12 mois, se présentent comme suit :

Résultat d'exploitation

L'activité durant l'exercice se traduit par un chiffre d'affaires de 202 297 €.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 203 150 €.

Le montant des subventions d'exploitation est de 833 €.

Les autres produits s'élèvent à 20 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 195 110 €, dont 2 595 € de dotations d'exploitation aux amortissements, faisant ainsi ressortir un résultat d'exploitation bénéficiaire de 8 039 € contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 4 491 € pour l'exercice précédent.

Résultat financier et résultat courant avant impôt

Le total des produits financiers étant nul, le total des charges financières s'élevant à 779 €, donnant lieu à un résultat financier déficitaire de -779 €, le résultat courant avant impôt de l'exercice est bénéficiaire de 7 260 €, contre un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 3 592 € pour l'exercice précédent.

Résultat exceptionnel et résultat net comptable

En l'absence de produit exceptionnel, et en l'absence de charges exceptionnelles, d'un impôt sur les sociétés s'élevant à 1 089 €, les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net comptable de 6 172 €, contre un bénéfice net comptable de 2 708 € pour l'exercice précédent.

Ce résultat se trouve en progression par rapport à l'exercice précédent.

SITUATION DE LA SOCIETE

Le total de l'actif immobilisé net ressort à 81 599 €.

Le total de l'actif circulant s'élève à 20 256 €, comprenant notamment 17 915 € de disponibilités.

Il n'y a pas eu d'acquisition d'immobilisation pendant l'exercice.

Il n'y a pas eu de cession d'immobilisation pendant l'exercice.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à la somme brute de 248 euros contre 306 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 34 177 € et se décomposent comme suit :

	Exercice	Exercice
	31/08/2023	31/08/2022
Capital social	2 500 €	2 500 €
Prime d'émission, de fusion, d'apport	0 €	0 €
Ecart de réévaluation	0 €	0 €
Réserve légale	250 €	250 €
Réserves statutaires ou contractuelles	0 €	0 €
Réserves règlementées	0 €	0 €
Autres réserves	25 255 €	22 547 €
Report à nouveau	0 €	0 €
Résultat de l'exercice	6 172 €	2 708 €
Subventions d'investissement	0 €	0 €
Provisions règlementées	0 €	0 €
Capitaux propres	34 177 €	28 005 €

Le total des emprunts et dettes inscrits au passif du bilan s'élève à 67 926 €.

Au 31 août 2023, le total du bilan de la société s'élevait à 102 103 €, contre 107 045 € au titre de l'exercice précédent.

**DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT
(ARTICLE 223 QUATER DU CGI)**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, il vous est signalé qu'aucune somme concernant des dépenses visées à l'article 39-4 du code général des impôts n'a été réintégrée dans le résultat fiscal.

**ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE
ET DE DEVELOPPEMENT**

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

**EVENEMENTS SIGNIFICATIFS
ET MODIFICATIONS STATUTAIRES
INTERVENUS EN COURS D'EXERCICE**

Evénements significatifs

Aucun événement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

Modifications statutaires

Aucune modification statutaire n'a été décidée au cours de l'exercice.

**EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS
ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE
ET LA DATE D'ETABLISSEMENT
DU PRESENT RAPPORT**

Aucun événement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prises de participations

Conformément à l'article L. 233-6, alinéa 1 du code de commerce, il est porté à votre connaissance que la société n'a pris aucune participation dans le capital de sociétés civiles ou commerciales situées sur le territoire de la République française.

Filiales et participations

Il vous est rappelé que la société n'a aucune filiale et ne contrôle aucune société.

Succursales

La société ne possède aucune succursale.

EVOLUTION PREVISIBLE PERSPECTIVES D'AVENIR

Les premiers mois de l'exercice en cours ont été satisfaisants et le résultat devrait, sauf imprévu, être bénéficiaire.

AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 6 172 €, qu'il vous est proposé d'affecter comme suit :

- aux associés à titre de dividendes pour un montant de 5 000 €
- et le solde au poste Autres réserves.

Le dividende par action s'élèverait à 20 €, entièrement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du C.G.I.

Les dividendes seraient mis en distribution à compter de l'assemblée générale.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la société retiendra, sur le montant du dividende versé aux personnes physiques, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les nouvelles dispositions de l'article 117 quater du code général des impôts. Toutefois, ces personnes peuvent demander à en être dispensées si elles réunissent les conditions fixées par ledit article et le nouvel article 242 quater du code général des impôts.

Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

**DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES
DEJA INTERVENUES**

Conformément aux dispositions légales, il est porté à votre connaissance que les distributions de dividendes autres revenus intervenues depuis la constitution de la société s'établissent ainsi :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%
31/08/2021	9 500 €

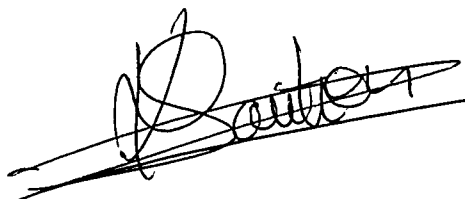
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il vous sera présenté le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à la Présidente et au Directeur général quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé.

La Présidence
Madame KARINE SAUTRON



A FLEUR DE POT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 2 500 €
SIEGE SOCIAL : 140 RUE GENERAL DE GAULLE
69530 BRIGNAIS

883597791

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 13 MARS 2024

CERTIFIE
ORIGINAL

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le 13 mars,
A 18 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, dans les bureaux de la société d'Avocats sis 205 Rue Général de Gaulle 69530 BRIGNAIS, sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame KARINE SAUTRON préside la séance en qualité de Présidente.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 250 actions sur les 250 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de Commerce,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, le rapport spécial de la Présidente, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de gestion de la Présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2023,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus à la Présidente et au Directeur général,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

La Présidente donne lecture du rapport de gestion de la Présidente.

Enfin la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 août 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la Présidente et au Directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que les comptes ne comportent pas de dépenses visées par les articles 39-4 et 223 quater du C.G.I. et ayant fait l'objet d'une réintégration au résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidence et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 6 172 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- aux associés à titre de dividendes pour un montant de 5 000 €
- et le solde au poste Autres réserves.

Ainsi, chaque action recevra un dividende de 20 €, entièrement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du C.G.I.

Les dividendes seront mis en distribution à compter de ce jour.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la société retiendra, sur le montant du dividende versé aux personnes physiques, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les nouvelles dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts. Toutefois, ces personnes peuvent demander à en être dispensées si elles réunissent les conditions fixées par ledit article et le nouvel article 242 quater du Code général des impôts. Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions légales, prend acte que les dividendes et autres revenus distribués depuis la constitution de la société s'établissent ainsi :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%
31/08/2021	9 500 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues et les conditions d'exécution des conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du code de commerce telles qu'elles résultent du rapport spécial de la Présidente sur ces conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Madame KARINE SAUTRON

